



Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le

ID : 035-263502221-20231214-D_2023_69B-BF

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° d'ordre :
69

Séance du 12 décembre 2023

Objet

Budget 2023 du CCAS

Décision modificative n°2

L'an deux mil vingt-trois, le douze décembre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Redon, dûment convoqué le 4 décembre 2023, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des mariages de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Président du CCAS.

Président de séance : Monsieur Duchêne, Président du CCAS

Membres présents : Mesdames Fouchet, Torlay, Abi Fadel, Lanson, Denigot, Brault, Porcher, Salitra, Motte-Tchernia, Monsieur Lemonnier et Madame Gautier.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Néant

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :

Madame Maës

Secrétaire de séance : Madame Nadège Périon

**Nombre des membres du
Conseil**

En exercice 13

Présents 12

Votants 12

Vote

Pour 12

Contre 0

Abstention 0

BUDGET 2023 DU CCAS

DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Vu l'instruction comptable et le plan de comptes M57 applicables aux CCAS,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 30 mars 2023 approuvant le budget primitif 2023 du CCAS,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 27 juin 2023 approuvant la décision budgétaire modificative n°1 du budget CCAS,

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements de crédits en cours d'exercice,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré

A L'UNANIMITÉ

ADOpte la décision modificative n°2 du budget 2023 du CCAS, telle que présentée ci-après et s'équilibrant comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement 34 420,00 €

Chapitre 012 – Charges de personnel

Compte 64111 (service CAS) – Rémunérations principal 17 647,00 €

Chapitre 65 – Charges de gestion courante

Compte 6541 (service CAS) – Créances admises en non-valeurs 610,00 €

Compte 657382 (service CAS) – Subvention d'équilibre au SAAD GIR 5-6 (complément) 16 163,00 €

Recettes de fonctionnement 34 420,00 €

Chapitre 013– Emprunt et dettes assimilées

Compte 6419 (service CAS) – Remboursement sur rémunérations du personnel 25 542,00 €

○ Mise à disposition d'un agent CCAS pour l'accompagnement socio-professionnel des salariés du chantier d'insertion 21 315,00 €

○ Remboursement d'Indemnités Journalières d'un agent en congé maternité 4 227,00 €

Chapitre 74 – Dotations et participations

Compte 7473 (service CAS) – Subvention du Département 8 878,00 €

Pour extrait conforme,
Le Président,
Pascal Duchêne

